IMIR
Nimistère
de l'Éducations Vationale
Direction Gininale de l'Architecture
Service des Sites
Perspectives et Paysages

ILLE ET VILAINE
St-Coulomb
Presqu'ile Besnard

République Trançaise

Talais Royalilo

19

ARRETE

Le Ministre de l'Education Nationale

Vu la loi du 2 Mai 1930 concernant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresques et notamment l'article 4.

Vu l'avis émis par la Commission départementale des monuments naturels et des sites d'Ille et Vilaine dans sa séance du II Mai 1945.

ARRETE

Article Ier. - Est inscrite à l'inventaire des sites pittoresques d'Ille et Vilaine la presqu'île Besnard à Saint-Coulomb

Parcelles cadastrales visées:

846 à 861 section A.

Article 2.- Le présent arrêté sara notifié au préfet du département pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de Saint-Coulomb et aux propriétaires intéressés, qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, 10 = 2 WARS 1810

Par délégation Le Directeur général de l'Architecture

R. DANIS